

Séance ordinaire du 8 mai 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi huit mai deux mille vingt-trois à quinze heures trente-quatre, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Isabelle Demers.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie (partiellement), Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

## **CE-2023-04-15**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 mai 2023.

## **CE-2023-04-16**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 mai 2023.

## **CE-2023-04-17**

### **Condoléances aux membres de la famille de monsieur Denis Grenier**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Denis Grenier, qui a été maire de la Ville de Saint-Romuald pendant de nombreuses années à servir les citoyennes et citoyens et de souligner l'implication exceptionnelle de ce grand Lévisien au sein de notre communauté.

## **CE-2023-04-18**

### **Embauche d'un Directeur général adjoint - services de proximité à la Direction générale**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher monsieur Jean-Sébastien Gagnon à titre de Directeur général adjoint - services de proximité à la Direction générale, poste de cadre supérieur contractuel à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à

intervenir entre les parties.

---

#### **CE-2023-04-19**

##### **Versement d'une allocation de véhicule au Directeur général adjoint - développement durable à la Direction générale**

[Document d'aide à la décision GCH-2023-056-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville de verser une allocation de véhicule au Directeur général adjoint – développement durable à la Direction générale, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-056-R-1.

---

#### **CE-2023-04-20**

##### **Dépôt de la candidature du membre du conseil de la Ville Amélie Landry, pour l'appel de candidatures au sein du conseil d'administration d'Espace muni**

[Document d'aide à la décision GRE-2023-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de déposer la candidature du membre du conseil de la Ville Amélie Landry, pour l'appel de candidatures au sein du conseil d'administration d'Espace muni, pour un poste d'*administratrice représentante des municipalités de 100 000 à 499 999 individus*, et de décréter que ce membre agit conséquemment dans l'exercice de ses fonctions à titre de représentante de la Ville et de membre du conseil de la Ville.

---

#### **CE-2023-04-21**

##### **Financement supplémentaire au budget de fonctionnement pour les opérations d'enlèvement des boues des étangs aérés de l'arrondissement de Desjardins**

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2023-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le financement de la dépense additionnelle relative aux opérations d'enlèvement des boues des étangs aérés de l'arrondissement de Desjardins, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision ENV-TE-2023-001, au montant maximum de 1 700 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

---

#### **CE-2023-04-22**

##### **Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (suppression de l'article « Terrasse saisonnière » et modifications d'articles sur les constructions accessoires et sur les usages complémentaires afin d'encourager l'aménagement de terrasses pour certains usages) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-008.

Ce projet de règlement a pour objet de :

- supprimer l'article 116 sur les terrasses saisonnières;
- modifier les articles sur les constructions accessoires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles et d'extraction;
- modifier les articles sur les usages complémentaires à l'exception de ceux relatifs aux usages agricoles, habitation et d'extraction;
- supprimer l'article 488 concernant l'utilisation d'une terrasse saisonnière dans la zone M1147.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la dernière assemblée publique.

---

#### **CE-2023-04-23**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire autorisé aux usages agricoles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-016.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser l'hébergement pour des travailleuses et travailleurs affectés aux activités agricoles situées dans la zone agricole provinciale et d'y prévoir des normes d'implantation.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

---

#### **CE-2023-04-24**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M0881 à même une portion de la zone X0884, rue Saindon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-044](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-044.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone M0881 à même une partie de la zone X0884.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que

l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

---

#### **CE-2023-04-25**

##### **Règlement modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel**

[Document d'aide à la décision FIN-2023-021-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-021-R-1.

Ce règlement a pour objet le retrait de deux immeubles à l'égard desquels les taxes spéciales de secteurs sont imposées, ce qui entraîne l'ajout d'une taxe spéciale générale par une affectation annuelle d'une portion des revenus généraux, la suppression du premier alinéa de l'article 2 concernant le bassin de taxation identifié « Zone A », la modification du pourcentage de la taxe spéciale de secteur et des taxes spéciales de secteur prévue au deuxième alinéa de l'article 2 concernant le bassin de taxation identifié « Zone B » et le remplacement des annexes B et C de ce règlement par de nouvelles annexes B-1 et C-1, et ce, tout en conservant le même objet ainsi que le même montant et le même terme de l'emprunt.

---

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

---

#### **CE-2023-04-26**

##### **Aide financière à Les Fraises de l'Île d'Orléans inc. pour la réalisation d'études diverses en vue de la concrétisation d'un projet de serres de culture**

Document d'aide à la décision DEV-2023-041

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 150 000 \$ à Les Fraises de l'Île d'Orléans inc., pour son projet de réalisation d'études en vue de la concrétisation éventuelle d'un projet de serres commerciales d'envergure sur le territoire de la ville, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

---

**CE-2023-04-27**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 16 h 16.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---